

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la nomination des membres de la Commission nationale instituée par le décret n° 2008-1143 du 6 novembre 2008

NOR : *DEVT0756018A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 2008-324 du 7 avril 2008 relative à la nationalité des équipages de navires ;
Vu le décret n° 2008-1143 du 6 novembre 2008 pris pour l'application de la loi n° 2008-324 du 7 avril 2008 relative à la nationalité des équipages de navires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale, chargée d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine et de l'officier chargé de sa suppléance, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois à compter de la publication du présent arrêté :

I. – AU SEIN DE LA FORMATION AU COMMERCE
ET À LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

Représentants des pouvoirs publics :

L'inspecteur général des affaires maritimes, président ;

Suppléant : un officier des affaires maritimes en poste à l'inspection générale des affaires maritimes ;

Titulaire : le directeur régional des affaires maritimes de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Suppléant : le directeur départemental délégué des affaires maritimes des Bouches-du-Rhône ;

Suppléant : le chef du service ENIM, gens de mer de la direction départementale des affaires maritimes des Bouches-du-Rhône ;

Titulaire : le directeur de l'école de la marine marchande de Marseille ;

Suppléant : le directeur des études de l'école de la marine marchande de Marseille ;

Suppléant : le chef du département navigation de l'école de la marine marchande de Marseille.

Représentants des personnels navigants ou des armateurs au commerce ou à la plaisance professionnelle :

Titulaire : Mme Iliou (Evelyne), capitaine d'armement de la compagnie Brostrôm Tankers SA ;

Suppléant : M. Berge (Philippe), capitaine d'armement de la société Maersk ;

Suppléant : M. Varin (Olivier), capitaine d'armement de la Compagnie méridionale de navigation SA (CMN) ;

Titulaire : M. Conzales (Jacques), titulaire du brevet de capitaine 8000 ;

Suppléant : M. François (Philippe), titulaire du brevet de capitaine de première classe de la navigation maritime ;

Suppléant : M. Auvinet (Pascal), titulaire du brevet de capitaine de première classe de la navigation maritime.

II. - AU SEIN DE LA FORMATION À LA PÊCHE

Représentants des pouvoirs publics :

L'inspecteur général des affaires maritimes, président ;

Suppléant : un officier des affaires maritimes en poste à l'inspection générale des affaires maritimes ;

Titulaire : le directeur régional des affaires maritimes de Bretagne ;

Suppléant : le directeur départemental des affaires maritimes du Finistère ;

Suppléant : le chef du service ENIM, gens de mer de la direction départementale des affaires maritimes du Morbihan ;

Titulaire : le directeur du lycée professionnel maritime de Saint-Malo ;

Suppléant : le directeur du lycée professionnel maritime de Paimpol ;

Suppléant : le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec.

Représentants des personnels navigants ou des armateurs à la pêche :

Titulaire : M. Jeantet (Hervé), président-directeur général de l'armement Dhellemmes SA ;
Suppléant : M. Kinoo (Jean-Pierre), directeur général de l'armement Cap Bourbon SA ;
Suppléant : M. Talec (Joël), capitaine d'armement de la compagnie Saupiquet ;
Titulaire : M. Guyader (Jean-Paul), capitaine de pêche ;
Suppléant : M. Clere (Dominique), patron de pêche ;
Suppléant : M. Jacob (Daniel), capitaine de pêche.

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 19 décembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
maritimes,*
D. Cazé